

AMBITION

A4. Comment s'engager vers un avenir raisonnable, une économie bas carbone ?

FICHE

A4.2 S'engager sur E+C-

La réglementation thermique 2020 est préfigurée depuis plusieurs années par le label E+C-, dont la spécificité réside dans la prise en compte du carbone émis au stade de la construction. Les premiers retours sur expérience indiquent que le recours au bois est incontournable pour atteindre les meilleurs niveaux de performance.

L'expérimentation vers des Bâtiments à Énergie Positive et Réduction Carbone (E+C-) est une démarche engagée dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui vise ambitieusement d'élaborer, avec les acteurs, les standards des bâtiments de demain, via la généralisation des bâtiments à énergie positive et le déploiement de bâtiment à faible empreinte environnementale.

Le label E+C- est composé conjointement d'un niveau énergie (évalué par l'indicateur « Bilan Bepos ») et d'un niveau carbone (évalué par l'indicateur « Carbone »). Le niveau d'exigence est choisi par le maître d'ouvrage.

Afin de tenir compte des spécificités des typologies de bâtiments, de la localisation et des coûts induits, il est proposé 4 niveaux de performance pour l'énergie et 2 pour le carbone. Ainsi, un maître d'ouvrage peut choisir le couple d'indicateurs adaptés à son cas de figure pour expérimenter et obtenir son label : par exemple un niveau énergie à 2 et un niveau carbone à 1. Le bois permet d'amener une réponse pertinente en diminuant le niveau carbone grâce au stockage du carbone dans la matière. Comme les autres matériaux biosourcés, il apparaît indispensable au-delà du niveau C1.

ressources

Le **site E+C-** intègre l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre et utiliser le label.

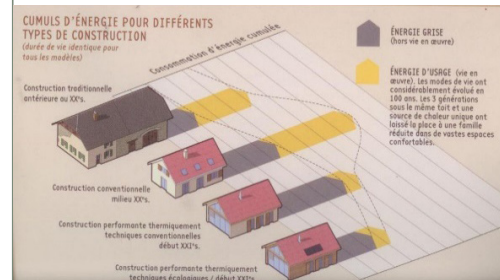
www.batiment-energiecarbone.fr/

Document sur l'**énergie grise et le bois** - Creabois

<http://ambition-bois.fr/wp-content/uploads/2019/12/A4.2-Ressource-2.pdf>

Produit par le CNDB, ce document **Solutions Bois** dresse un retour sur expérience sur 6 opérations bois atteignant le **niveau BEPOS**.

<https://www.cndb.org/wp-content/uploads/2018/10/retour-dexperience-BEPOS-2014.pdf>



Source : <http://www.lauragais-habitat.com/magazine/2017/energie4.htm>



© CNDB